



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-PHILÉMON



Politique domiciliaire

Prends ta place



Attraction

Accueil

Stabilité



Prends ta place

Dans un environnement durable

Portrait d'ici

Saint-Philémon est un village situé dans les montagnes Alléghany où l'agriculture, l'acériculture, la chasse, la pêche et le camping abondent. La tranquillité, les grands espaces, la nature, les ciels étoilés, l'air pur et l'eau limpide combinés aux nombreux services de proximité en font un milieu de vie hors pair où citoyens et touristes y partagent leur bonheur.

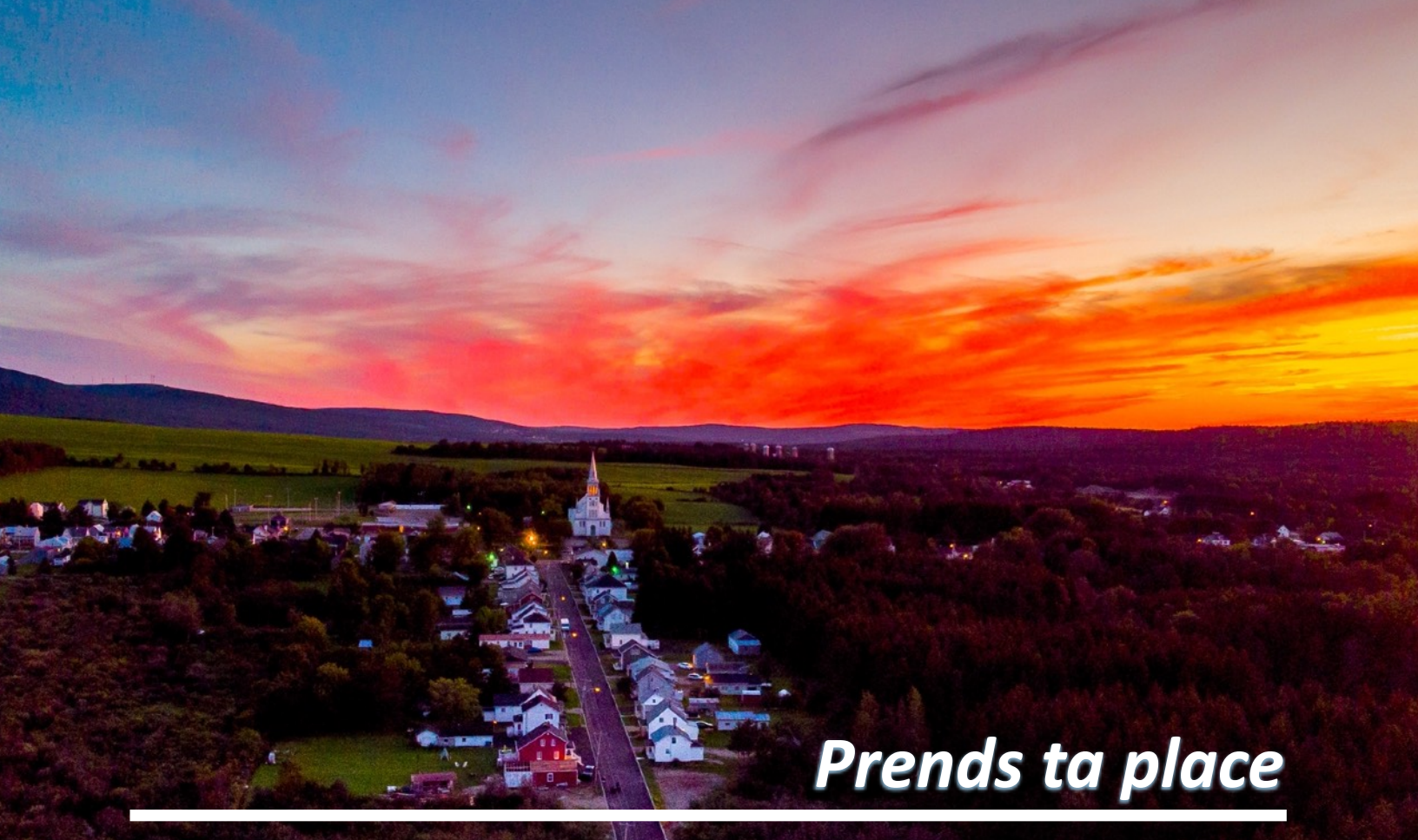
Le Massif du Sud et sa légendaire neige poudreuse constituent un joyau du patrimoine touristique philémontois. Ses panoramas spectaculaires sont *appréciés* en toute saison par les amateurs de sports et de plein-air tel que la randonnée, la raquettes, le fat-bike, le ski alpin, le ski de fond, et la motoneige. La cycloroute de Bellechasse, un parcours de 74 km asphalté traverse la région jusqu'à Lévis. L'hébergement touristique y est bien implanté sous différentes formes, camping sauvage, régulier, yourtes et pods.

Faites comme plus de 200 000 visiteurs par année, découvrez ce milieu accueillant, ces montagnes et ces attraits touristiques ! Visitez les Arrêts gourmands, le circuit des artisans, le vie agrotouristique florissante, échanger avec des producteurs locaux passionnés.

Une petite école qui se démarque

Grâce au Programme ski-école « J'ai SKI faut », l'école primaire Les Échos-de-la-Forêt permet une éducation liée à la nature et à l'activité physique. Elle offre un milieu de vie sain, sécuritaire et chaleureux tout en développant la solidarité, la motivation et la confiance.





La passion d'un village

Inspirés par l'homme de cœur qu'était Monsieur Maurice Tanguay et les valeurs humaines qu'il représente, nous souhaitons dynamiser le village et raviver la fierté collective. Comme le faisait si bien cet homme aux grands idéaux originaire de Saint-Philémon, un rêve a pris forme. Celui de permettre à tous les citoyens d'être, de partager, de vivre, de grandir et vieillir ensemble encore mieux, en faisant battre le cœur du village. « Prends ta place dans un environnement durable ».

AXES DE DÉVELOPPEMENT :

- Planter de jeunes familles au village;
- Consolider l'accès à l'école primaire;
- Assurer la croissance démographique et économique;
- Structurer et encadrer les services à la population;
- Aménager et vitaliser le cœur du village;
- Promouvoir la qualité de vie et les attraits.

PROFIL DU NOUVEAU PHILÉMONTAIS

- Gens issus de **milieu urbain** et désirant s'établir en montagne :
 - Pour vivre dans un environnement naturel et sain;
 - Pour pratiquer sports et loisirs.
- Les **télétravailleurs** et **travailleurs autonomes** qui recherchent :
 - Une meilleure qualité de vie.
 - De concilier le travail avec une vie paisible et sereine.
- Les **entrepreneurs et artisans** qui souhaitent prendre part à la dynamique économique et créative de la région.
- Les **familles** qui viennent de milieu urbain et qui aspirent :
 - À un coût de la vie plus abordable
 - À fonder une famille dans un environnement sécuritaire
 - À un mode de vie plus autosuffisant



VOLET 1 : Attraction de nouveaux citoyens

INCITATIFS D'ATTRACTION

1) Pour toute personne qui achète ou construit une résidence.

REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DU DROIT DE MUTATION SUR LA VALEUR DU BÂTIMENT:

- **100%** si la maison achetée est la résidence principale.
- **50%** si la maison achetée est une résidence secondaire

La moitié de l'exemption est versée en remboursement d'une partie de la taxe foncière suite à l'achat. L'autre moitié est créditée après 5 ans d'occupation par le même propriétaire.

REMBOURSEMENT DE TAXE FONCIÈRE :

Sur la valeur de la résidence principale selon les barèmes ci-dessous qui tiennent compte du type de résidence et du secteur d'installation :

- **Priorité 1/** la zone urbaine de Saint-Philémon : 30% de remboursement de la taxe foncière pendant 5 ans, maximum 1000\$ par année
- **Priorité 2/** secteur spécifique du développement Tanguay : 30% de remboursement de la taxe foncière pendant 5 ans, maximum 1000\$ par année

Pour une **résidence secondaire**, aucun incitatif n'est accordé en zone urbaine.

2) Pour le nouvel arrivant télétravailleur, entrepreneur, travailleur autonome ou artisan dont la résidence principale est à Saint-Philémon

2000\$ par personne en remboursement de factures d'achats faits chez un commerçant de Saint-Philémon, réparti comme suit :

- 1000\$ au début des opération à Saint-Philémon
- 1000\$ payable après une période de 5 ans d'opération.

3) Pour un nouvel affichage d'entreprise ou d'artisan à Saint-Philémon

L500\$ à l'affichage (type pignon sur rue)
500\$ après 3 ans d'opération

CONSIGNES POUR L'ENSEIGNE :

-Vous référer à la municipalité pour obtenir le permis et les consignes techniques.
Formulaire disponible au
www.saintphilemon.com

4) Pour la nouvelle famille:

permis et les consignes techniques. Formulaire disponible au www.saintphilemon.com

500\$ pour chaque membre de la famille, réparti comme suit:

- 50% payable un an après leur arrivée.
- 50% payable après 5 ans d'habitation

5) Incitatif spécifique au développement Tanguay

À l'achat d'un terrain par une famille, un remboursement de 3000\$/enfant (nouveau-né à 11 ans) est offert de la façon suivante:

50% à l'achat du terrain.

50% à la fin des travaux de construction (délais de 2 ans).

6) Tout promoteur qui construit un immeuble locatif (bail annuel)

Remboursement de de taxe foncière sur la valeur de l'immeuble construit en zone urbaine :

50% de remboursement de taxe foncière pendant 5 ans. maximum de 800\$ par année pour un logement (le maximum passe à 1200\$ pour 2 logements et plus).

7) Action solidaire par la vente d'une propriété à une famille

Une prime de 1500\$ est offerte au résident de Saint-Philémon qui procède à la vente de sa propriété à une jeune famille (dont les enfants seront inscrits à l'école L'écho-de-la-forêt).

- Sur présentation de l'acte notarié et d'un engagement écrit des acheteurs.

8) Pour la nouvelle famille qui loue un logement et dont les enfants sont inscrits à l'école les Échos de la Forêt.

Un bonis de 400\$ est offert sur présentation du bail et de l'inscription des enfants concernés.

Voir page 11 pour les qualifications

VOLET 2 :

Accueil des nouveaux citoyens



L'intégration des nouveaux arrivants dans la municipalité passe par une approche communautaire positive et humaine. Pour y parvenir plusieurs stratégies sont mises de l'avant :

○1) **Attitude ouverte et inclusive face aux nouveaux citoyens**

Que ce soit le voisinage, le personnel municipal ou les commerçants locaux, tous les acteurs de la communauté ont à cœur l'intégration du nouvel arrivant. La bienveillance, le respect mutuel, l'écoute active et l'entraide sont des valeurs intrinsèques encouragées et démontrées à Saint-Philémon.

○2) **Trousse d'accueil**

La trousse d'accueil offerte aux nouveaux arrivants est formée d'outils pratiques, d'informations pertinentes et de petites attentions afin de faciliter leur arrivée et leur autonomie dans la communauté.

Est inclus dans la trousse :

- Mot de bienvenue, politique domiciliaire et coordonnées;
- Panier cadeau de produits locaux (valeur de 60\$);
- Carte d'accès au Parc Régional du Massif du Sud;
- Liste des commerces et services de proximité disponibles;
- Feuillet publicitaires des principaux attraits touristiques;

Fête des nouveaux arrivants :

■ À chaque année, un événement d'accueil public festif où tous sont conviés est organisé pour souligner la venue de nouveaux citoyens parmi nous.

○3) **Implication des nouveaux citoyens à la vie communautaire**

Pour compléter leur intégration, les nouveaux arrivants sont invités à s'impliquer activement selon leurs aspirations et talents à la vie communautaire.

■ Parce que leur apport à la revitalisation et au développement de la municipalité est important, leur participation aux séances du conseil municipal est appréciée.

■ L'implication bénévole des nouveaux arrivants dans les différents comités en place permet un maillage sain dans le groupe. En offrant sa vision, sa personnalité, son savoir-faire et son engagement, le nouveau citoyen impliqué enrichit la portée des actions communes du comité formé.





VOLET 3 :

Stabilité citoyenne

L'objectif ultime de la municipalité de Saint-Philémon est non seulement de voir ses citoyens s'établir, mais aussi s'épanouir à travers le temps et ainsi vieillir en santé dans la communauté. Elle nourrit une fierté collective et le sentiment d'appartenance car un citoyen heureux est un citoyen qui reste! Par le fait-même, les familles s'agrandissent et les besoins en logement deviennent un enjeu incontournable.

Naturellement, une portion de la population est vieillissante et il devient important de s'assurer que nos citoyens âgés continuent de jouir de leur vieux jours dans ce milieu vivant qui leur est familier, entourés de leurs proches.

Pour garder ses citoyens à long terme, quatre stratégies sont mises de l'avant :

- 1-L'accès à la propriété pour des résidents actuels de Saint-Philémon;
- 2-La mise en place de services d'hébergement mieux adaptés aux besoins de nos aînés;
- 3-Rabais d'embellissement des bâtiments principaux;
- 4-Soutien aux comportements responsables et durables des familles citoyennes;

INCITATIFS DE MAINTIEN DU CITOYEN

○1) Les résidents actuels de Saint-Philémon qui ne sont pas propriétaires d'une résidence principale

REMBOURSEMENT DU DROIT DE MUTATION :

- **100%** si la maison achetée est la résidence principale.

La moitié de l'exemption est versée en remboursement de taxe foncière suite à l'achat et l'autre moitié est remboursée après 5 ans d'occupation par le même propriétaire.

REMBOURSEMENT DE TAXE FONCIÈRE

Sur la valeur de la résidence principale selon le barèmes ci-dessous qui tient compte du secteur d'installation :

- **Priorité 1/** la zone urbaine de Saint-Philémon : 30% de crédit de taxe foncière pendant 5 ans, maximum 500\$ par année.

○2) Services d'hébergement pour aînés

RÉNOVATION OU CONSTRUCTION DE MAISON INTERGÉNÉRATIONNELLE

Remboursement de la taxe foncière en lien avec la hausse de la valeur foncière, des rénovations ou de la valeur foncière de l'immeuble construit soit:

○ Pour une rénovation : un remboursement de taxe foncière égale au double de la taxe foncière lié à la hausse de la valeur foncière suite aux rénovations, pendant 5 ans, maximum 500 \$ par année.

○ Pour une construction neuve, un remboursement de taxe foncière égale à 30% de la valeur foncière de l'immeuble pendant 5 ans, maximum de 1 000\$ par année

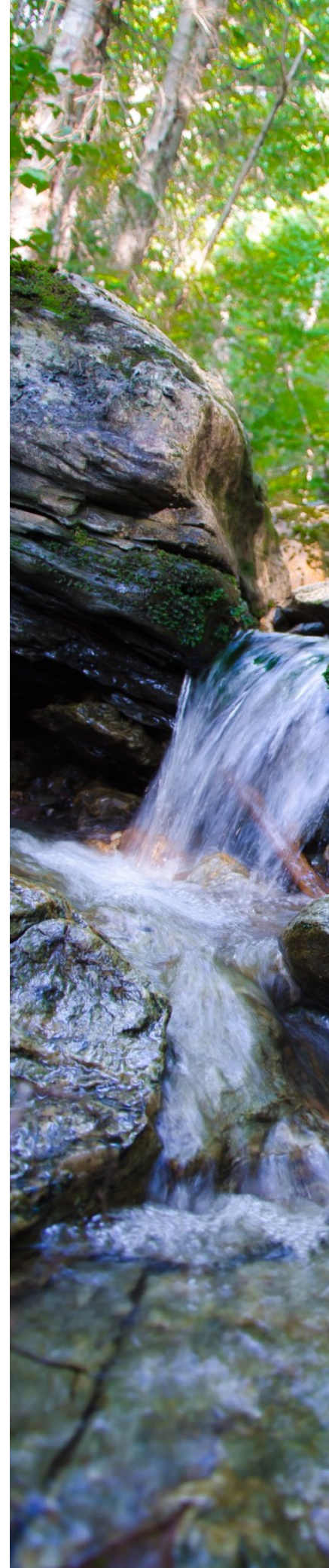
- Afin d'inciter les propriétaires à repeindre l'extérieur de leur

50% de la facture totale est remboursé et réparti comme suit:

- 50% sur preuve d'achat de la peinture
- 50% après les travaux

- **Priorité 1/** valide pour la zone urbaine de Saint-Philémon

N.B. Pour être admissible au programme, le demandeur doit s'engager à repeindre l'extérieur de son bâtiment principal (les bâtiments secondaires tels que garages et cabanons ne sont pas admissibles).
Formulaire disponible au www.saintphilemon.com



○4) Pour la famille (déjà ou nouvellement établie) ayant un poupon

AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Afin d'offrir une aide concrète aux jeunes familles et leur permet du même coup un geste environnemental, les parents pourront obtenir un remboursement sur le montant déboursé pour l'achat d'un ensemble de couches lavables (minimum de 20 couches).

- 300\$ payable sur présentation de la facture

POUR SE QUALIFIER AU VOLET 1

Sont admissibles aux incitatifs énoncés (1,2,3,4,5,6,7) les nouveaux arrivants à Saint-Philémon. Un citoyen déjà établi dans la municipalité peut seulement bénéficier des incitatifs (3,5,6 et 7)

Les nouveaux propriétaires de résidence secondaire sont admissibles seulement aux incitatifs d'attraction ci-dessus

Tout enfant nouveau né ou adopté est considéré comme un nouvel arrivant, qu'il provienne d'une famille déjà établie ou nouvellement installée à Saint-Philémon

Pour bénéficier des incitatifs mentionnés, vous devez dans un délais de 3 ans suivant votre arrivée à Saint-Philémon, en faire la demande par écrit à la municipalité. Il vous sera demandé de fournir les pièces justificatives pour chaque année visée par les avantages offerts.

Le remboursement de taxe foncière s'applique à la propriété admissible sur le compte de taxe de l'année qui suit l'admissibilité au remboursement.

Ces règles s'appliquent à compter de la date énoncée dans la résolution d'acceptation du conseil municipal et sa reconduction est à renouveler à chaque année

Advenant que la politique ne soit pas reconduite, les avantages qui étaient en vigueur sont payables jusqu'à la fin des délais fixés (5 ans), conditionnellement au respect des conditions par le bénéficiaire





Pour information:

418-469-2890

www.saintphilemon.com

